Compte rendu du CSE du 31/10/2024

Au sommaire :

- **Actualités** de la DR
- Consultation sur la **situation économique et financière**
- Consultation sur la **Politique Sociale**
- Consultation sur la mise en œuvre du pilote "**Evolution de l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap**"
- Consultation sur le **projet d'installation de la Direction Régionale de Bordeaux**
- Information en vue d'une consultation ultérieure sur le **projet de modification de l'organigramme de la Direction régionale**
- Information sur **l'enregistrement des appels à des fins de sécurisation**
- Information/consultation **Ponts 2025**
- Information sur le projet de décision d'attribution d'une **Prime de Partage de la Valeur**

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Mise au point suite aux communications trompeuses de 2 organisations syndicales

Dans leurs derniers tracts, deux organisations syndicales ont laissé entendre que la CFE CGC ne s'était pas opposée à la suppression de postes à France Travail… tout cela au prétexte que nous ne nous sommes pas associés à leur tract.

Mensonge éhonté ou maladresse involontaire ?

Dès cette annonce, vos élus CFE CGC, dès le début de la réunion du CSEC du 09/10/24, ont exprimé leur opposition à la suppression de postes, et ont été les premiers à communiquer sur le sujet auprès de leurs adhérents et abonnés !

Déclaration préalable CFE-CGC métiers de l'emploi CSEC, 9 octobre 2024

Après les annonces de la Direction Générale au Conseil d'Administration de France travail en juillet sur un potentiel « gain d'efficience » représentant 2900 postes d'ici 2027, les échos annonçaient hier la suppression de 500 postes en 2025 à FT dans le cadre du Projet de Loi de Finances.
Un petit rappel et un élément de contexte. Toutes nos organisations syndicales et confédérales se sont pour la plupart opposées à la Loi Plein emploi. Nous sommes donc très proches de la déclaration qui vient d'être lue par nos collègues et compagnons de route.
Avec ces réductions de postes, nos moyens d'interventions risquent une nouvelle fois d'être diminués, au moment même où les projets/programmes se développent et se multiplient.

Le 24 mars dernier, notre lider maximo, Thibaut Guilluy déclarait : « En cas de coup de rabot sur France travail, le retour au plein-emploi serait menacé ». Inquiet des arbitrages sur les coupes budgétaires du ministère du Travail, le directeur général de l'ex-Pôle emploi sort du bois : si les 2,5 milliards de crédits supplémentaires prévus d'ici à 2027 pour France travail sont ratiboisés, l'objectif de plein-emploi devient caduc ».
*Depuis cet article, **le budget a rencontré, non pas un rabot mais plutôt une hache, voire une tronçonneuse… Et notre boutique va devoir fonctionner sans les moyens espérés**… Une conséquence parmi d'autre : cette année, c'est NAO = 0 ; il n'y aura pas d'augmentation salariale !!!*
Finalement, le projet de budget 2025 devrait donc conduire à supprimer 500 postes à temps plein.

*En attendant la confirmation de ces arbitrages, **nous craignons que cela ne conduise d'une part à ralentir la mise en œuvre de certains projets et d'autre part que l'établissement ne soit amené à externaliser encore plus une partie de ses activités. Comment assurer dans ce contexte la réforme de l'accompagnement des « bénéficiaires » du RSA et des jeunes ? Environ 1, 5 millions de nouveau inscrits avec 500 personnes de moins pour faire les inscriptions.***
Nous refaisons aussi une alerte sur les fonctions supports qui ne doivent pas être les dindons de la farce ou les victimes sacrificielles d'un arbitrage interne ou externe.

Par ailleurs, les départs notamment de Paul Bazin et de Luciano « CIAO » Biondo, peuvent mettre à mal la crédibilité de notre institution et de ceux qui la dirigent. Ils interrogent sur la capacité de nos tutelles et de notre Direction générale à diriger ce qui ressemble de plus en plus à un bateau ivre, qui malheureusement n'est en rien Rimbaldien. Pour l'instant, avec toutes ces entrées/sorties au sommet de l'établissement et un cap qui est trop souvent flou, on dira plutôt que l'on assiste à une pièce pièce de boulevard de LABICHE ou de FEYDEAU… où les portes claquent mais sans retour.
Au moment où se déroulent les ateliers vision/valeur, il serait bon de redonner le sens de notre action à nos collègues qui le cherche tant.

***Nous réaffirmons, avec force et vigueur, que France Travail doit avoir les moyens pour exercer ses missions au service des usagers**. Ce n'est pas courant à la CFE-CGC de citer Laurent FABIUS mais en l'espèce on pourrait reprendre à notre compte sur ce projet budgétaire, une de ses interventions lorsqu'il interpellait un ministre à l'assemblée en 1997 : « Pour être équilibré, votre projet l'est : 50 % inapplicable, 50 % d'inacceptable ». Ne sabordez pas notre maison commune !*

C'est essentiel en ces temps incertains, nous sommes à France Travail l'un des derniers piliers et ultimes remparts de la protection sociale. Ne le fissurez pas mais redonnez aux agents et à nos usagers un nouvel espoir !

Approbation du PV des CSE des 25 et 26/09/2024

Les PV ont été approuvés à l'unanimité des membres du CSE.

Informations de la direction

- **Lancement de France Travail Pro :** Ce programme vise à devenir le partenaire RH principal pour tous les employeurs en France. Les objectifs principaux de France Travail Pro sont de rendre l'offre de services plus lisible et visible, et d'augmenter le nombre d'entreprises qui en bénéficient. Les services proposés incluent : la présélection et le contact avec les candidats, le recours simplifié aux aides à l'embauche, la mise en place de périodes d'immersion ou de formation pour les futurs salariés via la POE, l'organisation d'événements d'emploi, la publication d'offres et la recherche de candidats en ligne, une aide pour le recrutement de travailleurs handicapés, l'élargissement des possibilités de sourcing avec la méthode MRS.

- **Livraison 24M11 :** La direction régionale a décidé de contribuer, avec quatre autres régions, aux travaux de vérification de conformité. Pour cela, 4 agents seront mobilisés le samedi 23 novembre.

- **Accord sur le vote électronique pour les prochaines élections** : l'accord relatif aux conditions et modalités de vote par voie électronique a été signé le 24 octobre 2024. Cet accord a été signé par la CFE-CGC, la CFDT, FO et le SNAP. Il permet de mettre en place le vote électronique pour les prochaines élections, qui concernent les CPL (Commissions Paritaires Locales).

- **Mesures salariales pour 2024** :
  - Prime de Partage de la Valeur (PPV) pour 2024 : Elle concerne l'ensemble des agents de droit privé et de droit public, à condition qu'ils fassent partie de l'effectif à la date du 1er décembre 2024. Le montant de la prime sera proportionnel au temps de travail, sauf pour les temps partiels thérapeutiques et les agents entrant en cours de période de référence (du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024). Les montants sont de 800 € pour les agents de droit privé des niveaux A, B, C et D, ainsi que pour les agents de droit public des catégories 1 et 2. 500 € pour les agents de droit privé positionnés à partir du niveau E et pour les agents de droit public des catégories 3 et 4.
  - Rachat de jours RTT : Il est possible de racheter jusqu'à deux jours de RTT en 2024, avec une majoration de 25%.
  - Évolution des parts variables individuelles pour les agents de droit public.

- **Extension des XP BRSA rénové** : La commission CSE sur ce sujet se réunira une 2e fois le 04/12 à 13.30.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Consultation sur la situation économique et financière (pour 2023)

Explication de vote des élus CFE CGC Métiers de l'Emploi

Nous souhaitons avant tout rappeler que les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe aux comptes ne sont disponibles qu'au niveau national. Par conséquent Il n'existe pas de situation bilancielle régionale. ***Notre avis porte uniquement sur la bonne exécution budgétaire des sections 3 et 4 au niveau de notre région.***

Les documents de présentation fournis sont extrêmement clairs et abordables. Ils permettent une bonne compréhension des flux financiers et des principaux faits caractéristiques qui trouvent leur traduction dans le bilan d'exécution budgétaire 2023 de l'établissement France Travail Nouvelle-Aquitaine.

Nous tenons également à souligner la qualité des échanges tant au niveau de la commission préparatoire que lors de la séance d'information en instance qui a permis d'apporter des réponses à nos interrogations.

Pour toutes ces raisons, ***La CFE CGC métiers de l'emploi émet un avis favorable*** *au sujet de la consultation sur la situation économique et financière de l'établissement France Travail Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2023.*

Toutefois, nous notons la décision du national d'un recours de plus en plus massif aux prestations sous-traitées *se traduisant pour la région Nouvelle Aquitaine par* ***une augmentation quasi exponentielle*** *de ces dépenses sur les 3 dernières années :*

- *2021 : 30 053 000 euros*
- *2022 : 39 104 000 euros (+30%)*
- *2023 : 46 449 000 euros (+54,5% par rapport à 2021)*

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Consultation sur la Politique Sociale (pour 2023)

Observations de la CFE CGC
Nous sommes toujours préoccupés par la charge de travail très importante que subit l'ensemble du personnel de France Travail avec une attention particulière pour la fonction managériale.

- La charge de travail des managers déjà très importante va encore s'accroître avec les réformes à venir,
- Leur capacité à pouvoir se dégager du temps pour se former semble toujours très réduite,
- Le dispositif de détection des potentiels managériaux ne produit toujours pas les effets escomptés!

Mais tout cela ne serait-il pas lié?

devenir manager à France Travail, est-ce une perspective qui fait encore rêver?

Et n'oublions pas les agents des plateformes, qui ne disposent toujours pas d'un catalogue de formation qui leur serait plus spécifiquement adapté, au contraire du réseau et des fonctions support.

Mais le plus surprenant, réside dans le **comment** notre établissement se dote pour obtenir les résultats attendus :

Simple hasard ou volonté politique ?

Entre 2021 et 2023, le plafond d'emplois (nombre de CDI alloués à notre région) évolue de +**4,5%** quand sur la même période l'enveloppe budgétaire dédiée aux prestations sous-traitées augmente, elle de **54,5%**!

Et si on essayait de retranscrire cette enveloppe budgétaire en nombre de postes potentiels :

Si on s'arrête uniquement sur les prestations sous-traitées dont l'animation peut facilement être prise en charge par un conseiller France Travail et que l'on divise la dépense par le salaire moyen à Pôle emploi Nouvelle Aquitaine, on trouve l'équivalent du financement de **606 postes à l'année!**

De plus, en convertissant cette enveloppe budgétaire en masse salariale, les gains de productivité seraient considérables puisque toutes ces prestations ne se déroulent pas à temps plein. Aussi, chaque conseiller nouvellement embauché aurait la capacité de tenir des positions de travail en complément de son activité d'animation comme l'accueil par exemple ...

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Consultation sur le pilote Evolution de l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap

Rappel

La présentation de la Direction : Le pilote en Nouvelle-Aquitaine découle d'une mesure annoncée lors de la Conférence Nationale pour le Handicap (CNH) et intégrée dans la loi sur le Plein Emploi. L'objectif est de privilégier les dispositifs de droit commun pour l'orientation professionnelle des personnes en situation de handicap, en évitant de les enfermer dans des parcours spécifiques.

Le pilote sera mis en œuvre en Charente-Maritime, notamment sur le bassin de La Rochelle, avec la participation de trois agences locales. France Travail et le réseau Cap Emploi pilotent le projet, avec l'objectif de renforcer l'évaluation des compétences et l'autonomie des personnes en situation de handicap, en tenant compte de leurs capacités à s'intégrer dans un milieu ordinaire avant de les orienter vers un milieu protégé.

L'orientation professionnelle sera d'abord examinée pour le milieu ordinaire, avec un recours au milieu protégé (ESAT ou ESRP) uniquement si nécessaire. L'accent sera mis sur la participation active des personnes en situation de handicap dans le choix de leur orientation, notamment via des entretiens personnalisés.

Développement des compétences des équipes : Un plan de formation spécifique est prévu pour les conseillers, incluant une sensibilisation aux dimensions de la santé mentale et des modules de formation en ligne. Les "ambassadeurs" ou référents seront choisis sur la base du volontariat et recevront une formation spécifique pour devenir des ressources clés dans leurs agences respectives.

Une réunion avec les partenaires locaux est prévue pour le 15 octobre 2024 afin de renforcer ces collaborations.

Le pilote permettra de tester et d'ajuster les pratiques d'orientation et d'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec une évaluation continue pour adapter les méthodes et les outils utilisés. Un focus sera mis sur l'efficacité des nouvelles méthodes d'orientation et sur l'impact de ces méthodes sur les personnes concernées.

Observations de la CFE CGC : Les élus CFE CGC saluent les ambitions du CNH 2024 pour l'emploi et se félicitent du rôle de pilotage de ces nouvelles mesures confié par l'Etat à France Travail en co-responsabilité avec Khéops. Les élus CFE CGC resteront toutefois attentifs à la charge de travail lors de la montée en charge du dispositif et à la qualité des actions de sensibilisation et de formation en direction des conseillers qui accueilleront ou accompagneront les personnes en situation de handicap. **La CFE CGC est fortement mobilisée sur les questions de handicap et a ainsi assuré la présidence de l'Agefiph de 2021 à 2024 et a donc voté favorablement.**

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Consultation sur projet déménagement de la DR Bordeaux et des plateformes

La CFE CGC Métiers de l'Emploi dit NON

Explication de vote de la CFE CGC Métiers de l'Emploi

Lors de l'étude d'un projet de réinstallation, **la CFE CGC reste très attentive à l'équilibre recherché entre la garantie de conditions de travail optimales pour la productivité et la qualité de vie au travail** des salariés concernés.

A la lumière des différents documents fournis et des échanges que nous avons pu avoir sur le sujet dans diverses instances, nous avons bien noté la volonté de l'établissement de faire évoluer ce projet.

Cependant, tel qu'il nous a été soumis au vote aujourd'hui, il nous apparaît qu'un certain nombre d'éléments sont : soit encore en suspens, soit malheureusement en contradiction avec l'objectif poursuivi.

Tout d'abord, dans le processus de conduite du projet :

- Comment construire une vision partagée du projet dans la durée alors que les principes d'aménagement retenus par le CODIR et ceux présentés aux agents n'étaient plus en adéquation au fur et à mesure de l'avancée du projet ?
- Comment rendre crédible le rôle de contributeur des ambassadeurs alors qu'ils sont restés cantonnés à des choix d'ambiance et d'agencement de l'espace de restauration ?
- Comment considérer que la phase de concertation se termine autrement que sur un sentiment d'inachevé sachant qu'il n'y a pas eu de réelle prise en compte des observations majeures formulées par les élus ?

Ensuite dans les principes d'aménagement :

Nous comprenons bien l'existence d'impératifs financiers qui se traduisent par une gestion plus restrictive des m2. Cependant nous comprenons moins le « quasi-dogmatisme » quant au recours systématique au Flex office et à la généralisation des open space.

- Le Flex office : ce modèle de travail, largement controversé est imposé sans concertation alors que les intéressés expriment le besoin de stabilité, de personnalisation dans leur espace de travail et non de nomadisme contraint !
- L'open space généralisé : qui implique la suppression totale des bureaux individuels au profit d'espaces partagés, sans garantie, jusqu'à présent, de qualité des installations techniques et acoustiques, pourtant essentielles dans ce choix d'organisation.

Enfin dans la phase d'étude d'impact : Nous considérons que les plans d'actions qui vont être déployés pour répondre aux points d'alerte soulevés par l'étude d'impact sont largement sous dimensionnés.

Pour toutes ces raisons, la CFE CGC se voit contrainte d'émettre un avis défavorable sur ce projet.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Information en vue d'une consultation ultérieure sur le projet de modification de l'organigramme de la Direction régionale

La présentation de la Direction

- La **Direction Régionale Adjointe Maîtrise des Risques** sera désormais dédiée à la **gestion du cabinet et des instances représentatives du personnel**.
- Le **Service Prévention des Fraudes intégrera la Direction Régionale Adjointe Opérations** et plus précisément la **Direction de la Performance**.
- Le **Service Partenariat et Stratégie d'Influence** devient le **Service Partenariat et Relations Extérieures.**
- La **Direction Adjointe Sécurité Numérique** devient **SI et Sécurité Numérique.**
- Le **Service Système Informatique et Téléphonie Régionale** devient **Système d'information** et intègre la **Direction Adjointe SI et Sécurité Numérique.**
- La **Direction Adjointe Sécurité, Sureté des Personnes et des biens** devient la **Direction Sécurité, Sureté et Environnement du Travail** rattachée à la DRAPS (poste en BDE). Elle regroupera les chargés de mission actuels.
- Le **Service Gestion des Talents Emploi/Compétences** est divisé en deux services **Emplois & Carrières** et **Compétences**, ce dernier étant dédié à la formation et au développement des compétences.

Mise en œuvre progressive : La mise en œuvre se fera progressivement dès décembre 2024, avec certains éléments en place dès le début du mois et d'autres dépendant des nominations et du suivi du dialogue social.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Information sur l'enregistrement des appels à des fins de sécurisation

L'enregistrement des appels vise à sécuriser les conseillers, en particulier ceux travaillant à l'accueil téléphonique, notamment pour les lignes 39 49 et 39 95.

Chaque conseiller peut déclencher l'enregistrement d'un appel entrant ou sortant s'il le juge nécessaire, par exemple si l'appel prend une tournure conflictuelle.

Un pilote a été réalisé en région Occitanie de fin mai à octobre, impliquant 81 sites et aboutissant à 282 enregistrements sur environ 762 000 appels (250 000 entrants et 512 000 sortants).

- Bonnes pratiques et axes d'amélioration :
  - Favoriser l'appropriation des conseillers au plus près du déploiement.
  - Mettre en place une guidance intégrée dans le bandeau Odigo.
  - Fournir des fiches mémo pour les conseillers et les managers.
  - Accompagner le management local et communiquer les documents dans la médiathèque.

- Points de vigilance :
  - Intégration du message RGPD dans le serveur vocal pour les appels entrants et sortants.
  - Nécessité de rappeler la procédure de réalisation des fiches de signalement.
  - Déploiement en Nouvelle Aquitaine à partir du 10 décembre. Des visios d'appropriation seront organisées fin novembre pour former les conseillers.

- Utilisation des enregistrements :
  - Les enregistrements seront disponibles pendant six mois et pourront être mobilisés par la DSI, l'équipe locale de direction, l'équipe de sécurité et le service juridique.
  - Les enregistrements ne pourront pas être utilisés à des fins disciplinaires ou pour évaluer les pratiques des conseillers.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Information/consultation Ponts 2025

- La Direction Générale positionnera 5 jours pont en 2025 :
    - Vendredi 2 mai 2025
    - Vendredi 9 mai 2025
    - Vendredi 30 mai 2025
    - Lundi 10 novembre 2025
    - Vendredi 26 décembre 2025

- Bien que la décision ait été prise au niveau national, il est nécessaire de consulter les élus lors du CSE (même si leur avis n'est que consultatif).

Observations de la CFE CGC : En faisant ce choix, la Direction Générale "optimise" dans le sens où tous les agents bénéficieront des "WE prolongés" concernés. Les managers n'auront donc pas à "choisir" qui pourra en bénéficier ou non parmi les agents, ou à demander aux agents de se positionner sur certaines dates et pas sur d'autres. **Vos élus CFE CGC votent favorablement.**

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Information sur le projet de décision d'attribution d'une Prime de Partage de la Valeur

- **Prime de Partage de la Valeur (PPV) pour 2024** : Elle concerne l'ensemble des agents de droit privé et de droit public, à condition qu'ils fassent partie de l'effectif à la date du 1er décembre 2024. Le montant de la prime sera proportionnel au temps de travail, sauf pour les temps partiels thérapeutiques et les agents entrant en cours de période de référence (du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2024). Les montants sont de **800 €** pour les agents de droit privé des niveaux A, B, C et D, ainsi que pour les agents de droit public des catégories 1 et 2. **500 €** pour les agents de droit privé positionnés à partir du niveau E et pour les agents de droit public des catégories 3 et 4. Cette prime sera versée sur la paie de décembre.

- **Rachat de jours RTT** : Il est possible de racheter jusqu'à deux jours de RTT en 2024, avec une majoration de 25%. Saisir le motif "-RARTT"' dans la grille WD7 sur Horoquartz. **Attention à ne pas les avoir posés sur votre CET !**

- **Évolution des parts variables individuelles** pour les agents de droit public.

Observations de la CFE CGC : Ces mesures ne remplacent pas une augmentation des salaires, mais redonnent du pouvoir d'achat.

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Vos élus et représentants

Vos élus au CSE Nouvelle Aquitaine :

- Marc-Antoine Bonacasa, élu titulaire (Collège Cadres)
- Marie-Anne Terrière, élue suppléante (Collège Cadres)
- Stephen Santiago, élu titulaire (Collège Techniciens et Agents de Maîtrise)
- Isabelle Grand-Morcel, élue suppléante (Collège Techniciens et Agents de Maîtrise)

Votre représentant au bureau du CSE : Marc-Antoine Bonacasa (Trésorier adjoint)

Vos représentants à la Commission ASC :

- Catherine Lopez
- Marc-Antoine Bonacasa

Vos représentants à la Commission Aides et Secours :

- Marie-Anne Terrière
- Marc-Antoine Bonacasa

Votre représentant à la CSSCT : Stephen Santiago

Votre représentant à la commission économique : Marc-Antoine Bonacasa

Votre représentant à la commission des marchés : Stephen Santiago

Vos représentants à la Commission politique sociale :

- Marie-Anne Terrière
- Marc-Antoine Bonacasa

Vos représentants de proximité :

- Territoire DR Bordeaux / Campus / Plateforme centre / CRE - Stephen Santiago
- Territoire 33 Gironde - Marjorie Pichevin
- Territoire 64 Pyrénées Atlantiques : Kader Adda

Marie-Anne Terrière

Marc-Antoine Bonacasa

Isabelle Grand-Morcel

Stephen Santiago

Marjorie Pichevin

Kader Adda

Catherine Lopez

CFE CGC
MÉTIERS DE L'EMPLOI
SYNDICAT DES TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE, CADRES
NOUVELLE AQUITAINE

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

CFE CGC
MÉTIERS DE L'EMPLOI
SYNDICAT DES TECHNICIENS, AGENTS DE MAÎTRISE, CADRES NOUVELLE AQUITAINE

Rejoignez la CFE CGC !

Plus que jamais en 2024 la CFE-CGC sera à vos côtés pour vous conseiller, vous accompagner dans vos projets, et vous soutenir dans les difficultés que vous rencontrez.

Que vous soyez technicien, agent de maîtrise, ou cadre, c'est le moment des bonnes résolutions : prenez celle de participer à la vie sociale de l'entreprise en rejoignant la CFE-CGC.

Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres, ENSEMBLE CONSTRUISONS DEMAIN

Contactez-nous : syndicat.cfe-cgc-naquitaine@francetravail.fr

Marie-Anne Terrière

Isabelle Grand-Morcel

Marjorie Pichevin

Catherine Lopez

Marc-Antoine Bonacasa

Stephen Santiago

Kader Adda